

EDUCATION .PRIORITAIRE :

ASSISTANTS SOCIAUX EN COLERE!!!

La réforme de l'Education Prioritaire prévoit d'étendre les missions des personnels sociaux de l'Education Nationale aux établissements du premier degré.

En effet, la réforme annonce un assistant de service social scolaire par REP+ avec mission d'intervenir sur les écoles maternelles et primaires en plus du collège de rattachement et ce à moyens constants.

Cette extension des missions rajoute une charge importante de travail au détriment des élèves du collège et de leur famille. En effet, là où l'on estimait qu'il était nécessaire d'avoir un assistant de service social à plein temps (collèges ECLAIR), il faudra désormais compter sur un assistant de service social partageant son intervention sur plusieurs autres établissements.

Cette politique va à l'encontre des annonces du Président de la République qui précise que « l'éducation doit pouvoir accompagner individuellement les élèves les plus fragiles et établir de meilleurs liens avec les travailleurs sociaux, d'abord dans les établissements ».

De plus, si les textes prévoient une extension des missions des travailleurs sociaux en REP+, contrairement au personnel enseignant notamment, ils ne bénéficient d'aucunes indemnités particulières.

Dans ce contexte, nous personnels sociaux de l'Education Nationale exigeons :

- des créations de postes nécessaires à l'exercice de l'ensemble de nos missions : à savoir un assistant de service social par collège REP+ et un assistant de service social pour le secteur 1^{er} degré.
- ⇒ à bénéficier des primes liées à l'exercice en éducation prioritaire au même titre que l'ensemble des personnels.